

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN DE POMPEY

Siège : Rue des 4 éléments - Pompey

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ**

Séance du 27 février 2020

Le Conseil de Communauté du Bassin de Pompey s'est réuni en séance ordinaire, le **27 février 2020 à 20h30**, à **L'Espace Multi Services Intercommunal**, sous la présidence de Laurent TROGRIC, Président, après convocation légale adressée le **21 février 2020**. Le secrétariat de séance a été tenu par M. DETHOU (Champigneulles).

Présents	
<i>Bouxières-aux-Dames</i>	MME DIDRAT-SŒUR – M. FLAMAND – M. MACHADO
<i>Champigneulles</i>	M. DETHOU – M. FELICANI – M. MARLIN – MME PLAYE – MME SCHREIBER – MME SCHWARZ – M. VERGANCE
<i>Custines</i>	MME HENRY – M. JULIEN
<i>Faulx</i>	MME LEPRUN (suppléante de M. GRANDIEU)
<i>Frouard</i>	MME FOUET - M. GRANDBASTIEN – MME ROTA – M. TRANCHINA
<i>Lay-St-Christophe</i>	MME BEGORRE-MAIRE – M. MEDART
<i>Liverdun</i>	M. BERNARDO – MME GUENSER – M. HUET
<i>Malleloy</i>	MME DOUGOUD
<i>Marbache</i>	M. MAXANT
<i>Millery</i>	M. BERGEROT
<i>Pompey</i>	M. TROGRIC – M. FALCETTA – MME GEOFFROY
<i>Saizerais</i>	M. HALLIER
Absents représentés	
<i>Frouard</i>	MME DROUOT à M. GRANDBASTIEN
<i>Liverdun</i>	M. DOSE à MME GUENSER
<i>Pompey</i>	M. KUHN à M. FALCETTA
Excusés	
<i>Bouxières-aux-Dames</i>	MME RASCAGNERES-GARCIA
<i>Custines</i>	M. VERY
<i>Frouard</i>	M. BARTOSIK – M. BECKER
<i>Liverdun</i>	MME DILLMANN – M. KOCH
<i>Montenoy</i>	M. POINT
<i>Pompey</i>	MME VILLEMIN

N°30 – DA du 27/02/2020

Rapporteur : M. MACHADO

**Avenant à la convention d'objectifs entre la Commune de
Champigneulles, le FJEP de Champigneulles et le Bassin de Pompey
pour l'encadrement des enfants durant le temps méridien de la
restauration scolaire**

Par convention en date du 20 décembre 2018, la ville de Champigneulles et le Foyer de Jeunes et d'Education populaire (FJEP) et la Communauté de Communes du Bassin de Pompey ont renouvelé la convention d'objectifs qui les lie pour 4 ans. Cette convention précise les subventions et moyens apportés au FJEP par la ville de Champigneulles et la Communauté de Communes du Bassin de Pompey. Pour le Bassin de Pompey, il s'agit de missions d'encadrement des enfants des écoles maternelles et élémentaires de Champigneulles sur le temps méridien.

Un avenant à la convention d'objectifs fixant le montant de l'engagement financier annuel vous est proposé pour l'année 2020.

Le coût supporté par le Bassin de Pompey pour l'encadrement du temps méridien des enfants de la restauration à Champigneulles, confié au FJEP, est de

159 837,42€ pour 2019. Après révision, pour l'année 2020, l'enveloppe financière est estimée à environ 162 257 €. L'augmentation est due à l'évolution des coûts salariaux basée sur la convention collective de l'animation socio-culturelle.

Je vous laisse le soin d'en délibérer.

Délibération

- Vu le rapport soumis à son examen,
- Après avis favorable de la Commission des Services à la Population du 4 février 2020,
- Après avis favorable du Bureau communautaire,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

AUTORISE le Président à signer l'avenant à la convention d'objectifs entre la ville de Champigneulle, le FJEP et le Bassin de Pompey.

VOTE A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré en séance
le dit jour

Ont signé au registre tous
les membres présents

Pour copie conforme,

Le Président



Laurent TROGRIC